



MINUSCA

CONFERENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MINUSCA
7 juillet 2021

**Propos liminaires du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RCA
et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye**

Mesdames, messieurs les journalistes,
Mesdames, messieurs les auditeurs et auditrices de Guira FM
Chers collègues des Nations Unies

Je voudrais commencer mon propos par présenter mes condoléances émues et celles de la MINUSCA à la famille de la jeune fille victime d'un accident de circulation, samedi à Bangui, impliquant un véhicule de la MINUSCA. Une délégation de la Mission s'est rendue auprès de la famille endeuillée pour exprimer notre profonde compassion. Je souhaite un prompt rétablissement aux deux blessés de cet accident et m'incline devant la mémoire de toutes les victimes d'accidents de la circulation – nous sommes en train de prendre des dispositions pour voir annihiler tous les accidents des véhicules de la Mission et nous n'hésiterons jamais à sanctionner les responsables de tels accidents mortels qui sont inacceptables.

Je voudrais m'incliner aussi devant la mémoire des victimes de la Covid-19, Centrafricains comme personnels internationaux - nous avons perdu beaucoup de collègues - et des victimes du conflit armé en Centrafrique, les populations civiles qui font l'objet d'exactions des groupes armés. Nous avons également appris hier la mort d'un personnel national d'une agence des Nations Unies dans le 8^e arrondissement de Bangui, à la suite d'un braquage, je voudrais également présenter mes condoléances les plus attristées aux parents de la victime et à toute la famille des Nations Unies.

Je tiens à vous remercier de votre présence à cette conférence de presse qui m'offre l'agréable occasion de m'adresser à vous et de m'adresser également à la population centrafricaine sur le travail quotidien mené par la MINUSCA, à travers ses personnels civil et en uniforme, ses hommes et ses femmes dévoués et engagés, ses Centrafricains et ses citoyens venant d'autres pays du monde - plus de 60 nationalités composent aujourd'hui la MINUSCA - qui sont engagés quotidiennement pour que la République centrafricaine renoue avec la stabilité et la paix.

MISSION AU QUARTIER GÉNÉRAL DE L'ONU DU 17-24 JUIN 2021

Du 17 au 24 juin dernier, j'ai effectué une mission au siège des Nations Unies à New York, au cours de laquelle j'ai rencontré de nombreux ambassadeurs et représentants d'États membres des Nations Unies dont le représentant de la RCA et, ensemble, nous avons échangé sur la situation en République centrafricaine et sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA, dans un contexte marqué par la tenue des élections, mais aussi par la recrudescence de la violence.

Lors de cette mission, j'ai présenté le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la République centrafricaine. Je rappelle que, conformément à la résolution 2552 (2020) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général doit présenter au Conseil de sécurité un rapport tous les quatre mois, pour rendre compte de l'exécution du mandat de la MINUSCA. Le rapport que j'ai eu le privilège de présenter au nom du Secrétaire général est le deuxième rapport de l'année et le troisième est prévu pour le mois d'octobre. Il ne s'agit pas d'un rapport du Représentant spécial, encore moins un rapport de la MINUSCA, c'est un rapport du Secrétaire général des Nations Unies qui me demande de le présenter en son nom devant le Conseil de sécurité.

Le rapport couvre la période comprise entre le 16 février et le 16 juin 2021, et aborde les derniers développements survenus dans le pays notamment sur les plans sécuritaire et politique, la situation des droits de l'homme, la protection des civils, la situation humanitaire ainsi que l'exécution du mandat de la MINUSCA, en mettant en exergue les progrès engrangés mais aussi les contraintes et défis à relever.

Lors de cette session, le Président de la République d'Angola et Président en exercice de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), João Manuel Gonçalves Lourenço, s'est aussi adressé aux membres du Conseil de sécurité, tout comme le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine (UA), le représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ainsi que la Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne (UE). Ces participations, auxquelles il faut ajouter les interventions des 15 États membres du Conseil de sécurité, témoignent une fois de plus de l'engagement de la communauté internationale aux côtés des autorités et du peuple centrafricains.

La présentation du rapport du Secrétaire général devant le Conseil a permis de constater :

- 1) un consensus du Conseil de sécurité quant à l'accompagnement de la République centrafricaine sur la voie de la paix et la stabilité ;
- 2) la préoccupation des 15 membres du Conseil face aux violences ainsi que les effets de l'insécurité sur la situation des droits de l'homme et sur le droit international humanitaire, et ;
- 3) le soutien unanime des membres du Conseil à la MINUSCA, dans la mise en œuvre sans entraves de son mandat.

Le soutien du Conseil de sécurité est plus que jamais nécessaire pour permettre à la MINUSCA d'exécuter pleinement les nombreuses tâches qui lui sont confiées, en appui aux autorités centrafricaines pour faire face aux défis du pays. Le mandat que la MINUSCA exerce est donné par le Conseil de sécurité.

LES NOUVELLES INSTITUTIONS NATIONALES MISES EN PLACE

Mesdames, messieurs les journalistes,

Depuis le 23 juin, la République centrafricaine a un nouveau Gouvernement. Comme évoqué devant le Conseil de Sécurité, le nouveau Gouvernement suscite beaucoup d'espoir et est conscient des nombreux défis qu'il est appelé à relever. C'est une nouvelle opportunité offerte au pays et

également de s'engager dans la voie de la paix, dans le cadre de l'Accord Politique, de faire renouer de manière pérenne la Centrafrique avec la stabilité, la paix et la sécurité.

Je saisis cette opportunité pour renouveler mon engagement et mon entière disponibilité à travailler étroitement avec le Premier ministre Henri Marie Dondra, que j'ai déjà rencontré avant d'aller à New York pour le féliciter, et à travailler également avec son Gouvernement, conformément au mandat de la MINUSCA, pour le renforcement de notre partenariat, sur la base de la confiance mutuelle.

Je me félicite du dialogue stratégique de haut niveau que nous avons avec le Président de la République – nous avons le privilège de le rencontrer de manière hebdomadaire pour faire ensemble le point de la situation dans le pays. Je me félicite du dialogue stratégique que nous avons aussi avec le Premier ministre, avec les autorités compétentes destinées d'une part à créer les conditions favorables à l'exécution du mandat de la MINUSCA. Sous notre leadership, la direction de la MINUSCA entend s'inscrire dans ces cadres d'échanges extrêmement importants, pour que la Mission puisse continuer à apporter son soutien au Gouvernement, conformément à son mandat. Ceci est d'autant plus important que les entraves à l'exécution du mandat se multiplient, en violation flagrante de l'Accord de siège entre l'ONU et la République centrafricaine relatif au statut de la MINUSCA (State of Force Agreement - SOFA). C'est un accord de siège signé depuis septembre 2014 et qui régit le statut de la Mission et qui confère des protections, des privilèges et des immunités à la Mission et qui confère également la libre circulation de la Mission sur tout le territoire centrafricain sans entrave.

Je salue également la poursuite de la mise en place de l'Assemblée nationale, à la suite des élections législatives du 23 mai dernier et dont les résultats définitifs ont été proclamés le 29 juin par la Cour Constitutionnelle. C'est une étape de plus dans l'exécution du cycle électoral, en attendant l'organisation des élections locales - depuis 1988, il n'y a pas eu d'élections locales en République centrafricaine et avec le Gouvernement, nous nous engageons à aider pour qu'elles puissent se tenir durant le premier trimestre de 2022. Pour se faire, il nous faut avoir un mandat électoral, que seul le Conseil peut nous donner. Nous espérons que lors du prochain renouvellement du mandat de la Mission, le Conseil nous donnera ce mandat électoral pour nous permettre d'appuyer, au plan logistique, au plan de la sécurité et au plan matériel, le Gouvernement à organiser ces élections qui sont extrêmement importantes et qui vont consacrer l'engagement du pays dans la voie de la décentralisation et du renforcement de la gouvernance locale, pour que des maires puissent être régulièrement élus.

Le mandat de la Mission nous demande non seulement d'aider la population à mieux comprendre nos activités, mais aussi d'instaurer des relations de confiance avec les citoyens, les partenaires sur le terrain, les parties au conflit, les acteurs régionaux et d'autres acteurs internationaux qui interviennent sur le terrain. Cette tâche est menée sous différentes formes et à tous les niveaux de la Mission : le leadership, la Force, la Police, les sections civiles et 11 bureaux de terrain dont nous disposons.

Aussi, voudrais-je réitérer l'engagement de la MINUSCA de continuer à travailler avec les différents acteurs centrafricains, la société civile, le mouvement des femmes, les jeunes et les

leaders communautaires et la plateforme religieuse pour que la conjugaison de nos efforts et ceux des autorités permettent de relever les nombreux défis auxquels le pays continue de faire face.

Ce partenariat est également essentiel pour que la MINUSCA puisse mettre en œuvre son mandat, au moment où elle est la cible d'une campagne de désinformation, d'intoxication et d'incitation à la violence physique contre son personnel et ses biens. Campagne que toute la communauté internationale condamne de la manière la plus ferme et la plus rigoureuse. Les publications dans certains organes de presse et sur les réseaux sociaux témoignent de cet acharnement et d'une stigmatisation aux conséquences imprévisibles.

Je veux être clair de ce point de vue-là : la MINUSCA n'a pas d'agenda caché en République centrafricaine. Elle n'est pas – et ne sera jamais – une source d'instabilité pour le pays et pour ses institutions. Au contraire, elle est une source de stabilité et de paix pour le pays. Posez-vous la simple question : si la MINUSCA n'était pas là, dans quelle situation le pays se trouverait-il aujourd'hui ?

La MINUSCA n'est pas l'ennemie ou l'adversaire du peuple centrafricain ou de ses autorités. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies que je suis n'a qu'une mission, celle définie par le Conseil de sécurité pour que se concrétisent les dividendes de la paix en faveur du plus grand nombre, à savoir une paix et un développement durables sur l'ensemble du territoire, en mettant toutes les ressources de la Mission au service de cet objectif.

J'appelle donc à la fin de cette campagne contre la MINUSCA et à instaurer la sérénité et la confiance, afin que la Mission puisse exécuter pleinement son mandat en appui aux autorités nationales pour que la paix revienne dans ce pays. Le peuple a besoin de paix, le peuple a beaucoup souffert depuis des décennies et il faut mettre fin à ses souffrances en construisant la paix, en créant les conditions pour que la Mission puisse réussir ses objectifs.

LA MISE EN OEUVRE DU MANDAT DE LA MINUSCA

Mesdames, messieurs les journalistes,

La résolution 2552 a été adoptée le 12 novembre 2020, en pleine pandémie de la Covid-19. À ce défi sanitaire – auquel nous avons fait face et auquel nous avons aidé le Gouvernement à faire face –, s'est ajoutée, en décembre dernier, la détérioration de la situation sécuritaire avec les multiples attaques de la CPC et sa volonté, à l'époque, de renverser le régime. Cet environnement extrêmement complexe a certes rendu notre mission difficile, mais n'a pas empêché l'exécution des tâches prévues dans le mandat. Je condamne avec la plus grande fermeté et sans ambiguïté les actions criminelles des groupes armés contre la population civile.

Sur le plan sécuritaire, le rôle de la Force et de la Police de la MINUSCA a été crucial pour empêcher l'avancée de la CPC. Suite aux tentatives d'infiltration de Bangui et aux attaques dans les préfectures de l'Ouest, la Force a mobilisé toutes ses réserves, pour non seulement maintenir le dispositif sécuritaire existant, mais également mettre en place des verrous à Bossembélé, Bossangoa, Sibut et Bambari qui ont porté un coup d'arrêt décisif aux avancées de la CPC.

Les contingents militaires ont payé un lourd tribut - avec sept Casques bleus tués - pour maintenir cette posture robuste qui a été cruciale à la stabilisation de la République centrafricaine. Face à une réminiscence des violences perpétrées par les groupes armés dans l'ouest d'abord, puis vers le centre en ce moment, la Force continue de maintenir un dispositif robuste pour faire face et assurer la protection des populations civiles.

De son côté, la composante Police de la MINUSCA a notamment intensifié ses patrouilles de dissuasion et soutenu les Forces de sécurité intérieure (FSI). Elle assure également un suivi particulier des mouvements des leaders de la CPC, à travers la collecte de renseignements, en coordination avec différents acteurs, permettant ainsi d'alerter à temps les unités opérant sur le terrain. Je voudrais saisir l'occasion pour souhaiter la bienvenue au Chef de la Police des Nations Unies, le Général Christophe Bizimungu, qui vient de prendre fonction.

Sur le plan électoral, la MINUSCA et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont apporté un soutien inestimable aux plans matériel, logistique, technique et sécuritaire aux autorités nationales, ce qui a permis l'organisation des scrutins du 27 décembre 2020, du 14 mars et du 23 mai 2021. L'appui de la MINUSCA va se poursuivre en vue des élections législatives résiduelles du 25 juillet et des futures élections locales de 2022. Il reste sept députés à élire – 133 députés ont déjà été élus – qui concernent des circonscriptions sur lesquelles nous travaillons pour assurer la sécurité, pour que le vote puisse se dérouler normalement le 25 juillet et que l'Assemblée nationale puisse avoir tous ses 140 membres.

Pour assurer la sécurisation des élections du 27 décembre et des élections législatives du 14 mars 2021, la MINUSCA a mobilisé 300 soldats et trois hélicoptères de la Mission des Nations Unies au Sud Soudan, avec l'accord du Conseil de sécurité, qui sont venus pour renforcer notre dispositif. Lors des élections législatives partielles du 23 mai, la Force a engagé un effectif global d'environ 8 000 hommes, pour assurer la sécurisation desdits scrutins qui se sont déroulés sans incident majeur.

La MINUSCA a assuré le convoyage de 223 tonnes de matériel électoral et agents électoraux, de Bangui vers les préfectures, à travers 412 vols, dans le cadre des scrutins de 2020 et 2021. De plus, la Force a effectué la réhabilitation ou la reconstruction de sept ponts détruits par les groupes armés pendant la période électorale du 23 mai, afin de faciliter à la population et surtout aux électeurs, la libre circulation et l'accès aux centres de vote.

De même, le mandat de la MINUSCA relatif à la restauration de l'Autorité de l'État, l'action en faveur de la justice nationale et internationale et à la lutte contre l'impunité, se sont traduits par de nombreuses avancées.

Dans le domaine judiciaire, la sécurisation des prisons de Bangui est assurée 24h/24h avec des équipes d'experts internationaux qui appuient leurs homologues nationaux aussi bien dans la prévention que dans la gestion des incidents sécuritaires. Des experts pénitentiaires sont également déployés dans les régions pour soutenir le fonctionnement des prisons. La mise en œuvre de la stratégie de démilitarisation des prisons suit son cours, avec la formation de 300 agents pénitentiaires civils dont 148 en fin de formation et qui attendent leur intégration dans la fonction publique.

Considérant la Cour pénale spéciale comme un organe majeur de la lutte contre l'impunité, la MINUSCA - elle en est le principal bailleur - a concentré beaucoup d'efforts sur son opérationnalisation et la mise en œuvre de sa stratégie d'enquête, d'instruction et de poursuite. Il est heureux de noter que la Cour pénale spéciale se prépare activement à la tenue de ses premières audiences de jugement en 2021.

Mais la MINUSCA soutient activement aussi les juridictions de droit commun qui constituent des instruments stratégiques pour la lutte contre l'impunité et la consolidation de la paix. C'est pourquoi la Mission assiste le Gouvernement dans le redéploiement des magistrats et du personnel judiciaire, la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, la formation du personnel et le recours aux Mesures temporaires d'urgence pour procéder à l'arrestation et à la remise aux autorités nationales des auteurs de graves violations des droits de l'homme, dans les localités où les forces de sécurité intérieure ne sont pas présentes ou ne sont pas opérationnelles.

La Mission appuie activement, également, la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation, qui constitue un dispositif essentiel à la manifestation de la vérité, à la libération de la parole des victimes ainsi qu'au rétablissement de leur dignité. Je me réjouis à ce titre que les 11 juges nommés pour siéger dans cette Commission aient prêté serment le 2 juillet dernier, rendant ainsi cette institution opérationnelle.

La MINUSCA a fortement appuyé le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour le déploiement et le fonctionnement de l'administration territoriale. Au niveau des préfets, seul le préfet de la Basse-Kotto, sur les 16 préfets, n'est pas à son poste. Au niveau des sous-préfets, 63/71 sont en poste, soit 89 %. 16 secrétaires de sous-préfectures sur 16 sont présents (100 %). Cette présence remarquable en période d'instabilité permet d'ancrer progressivement les autres services déconcentrés et décentralisés de l'État et a été cruciale pour la bonne organisation et la tenue des élections.

La MINUSCA soutient également le ministère de l'Action Humanitaire et de la réconciliation et a facilité la mise en œuvre, l'équipement et l'opérationnalisation de plus de 20 comités locaux de paix et de réconciliation. Ces outils contribuent aux processus de paix et à la résolution des conflits, notamment les violences liées à la transhumance transfrontalière, les problématiques de retour apaisé des personnes déplacées et des réfugiés, la libre circulation des personnes et des biens, entre autres.

Lors de mon intervention devant le Conseil de Sécurité, j'ai réaffirmé que la MINUSCA sera au rendez-vous en portant haut et fort les principes et les valeurs des Nations Unies. En effet, nous continuerons, tant que nous n'y sommes pas empêchés, à protéger les populations civiles, à soutenir l'assistance humanitaire ainsi qu'à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et le droit international humanitaire. La protection des droits de l'homme fait partie du mandat de la MINUSCA.

La République centrafricaine demeure l'un des endroits les plus dangereux au monde pour le personnel humanitaire avec 267 incidents affectant les travailleurs humanitaires pendant les six

premiers mois de 2021 comparés aux 192 incidents durant la même période en 2020. La population civile continue de payer le prix des tensions et des violences qui se poursuivent dans plusieurs parties du pays. Pour le mois de juin, le nombre d'incidents a augmenté (37 incidents contre 28 au mois de mai). L'insécurité continue de freiner l'accès humanitaire dans plusieurs préfectures comme celles de Nana-Mambéré, Ouham-Pendé, Basse-Kotto et Ouaka. Les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé et de la Basse-Kotto sont les plus touchées ce mois-ci. Un agent humanitaire a été blessé dans une embuscade lorsqu'il transportait des patients vers une structure médicale à Batangafo et un autre a été blessé par une balle perdue lors des récents affrontements armés à Alindao. Les vols, les braquages, les pillages, les menaces et les agressions représentent plus que la moitié des incidents, suivis par les interférences et les restrictions.

Grâce à la résolution 2566, du 12 mars dernier, approuvée par le Conseil de sécurité, la MINUSCA pourra disposer de moyens additionnels nécessaires à l'exécution de cette tâche de protection des populations et de sécurisation de l'environnement humanitaire.

Aujourd'hui, il y a une très grave crise humanitaire dans le pays. Beaucoup de personnes sont allées se réfugier en brousse. Nous ne sommes pas encore dans une situation de catastrophe humanitaire mais nous n'en sommes pas loin ; nous sommes dans une situation d'urgence humanitaire. Il y a un problème d'accès aux populations, avec beaucoup d'entraves au travail des humanitaires, qui ne sont pas en sécurité là où ils sont. C'est une situation extrêmement grave et si elle continue, le risque est de passer au niveau supérieur, le niveau 5, celui de la catastrophe et la famine. Je le dis en toute responsabilité et nous allons attirer l'attention des autorités sur cette situation : permettre que les humanitaires puissent accéder aux populations qui en ont tant besoin d'assistance, qui sont réfugiées dans la brousse et n'ont ni accès à l'eau potable ni à la nourriture depuis des semaines alors que nous avons des moyens de leur venir en aide. Il faut s'attaquer à cette situation et trouver des solutions appropriées.

La résolution 2566 prévoit de renforcer la MINUSCA avec 3 690 casques bleus par rapport aux niveaux actuels, soit 2 750 pour la Force et 940 pour la Police. Le déploiement s'effectuera par phases et permettra une meilleure couverture sécuritaire du vaste territoire centrafricain, en appui aux forces de défense et de sécurité. À l'heure actuelle, 40 éléments additionnels de l'Unité de Police Constituée rwandaise ont déjà été déployés et nous attendons l'arrivée prochaine de 300 casques bleus militaires rwandais pour renforcer la MINUSCA.

Les autres forces seront déployées progressivement entre septembre et décembre, ce qui permettra à la MINUSCA de bien remplir son mandat car le territoire est vaste et les tâches sont immenses. Nous allons aussi nous employer à sécuriser la route principale, par laquelle passe l'essentiel de l'approvisionnement du pays, en mettant tout un contingent sur cet axe, ce qui fait que les problèmes de blocage qui se sont posés il y a quelques mois ne se poseront plus.

Mesdames, messieurs les journalistes,

Tout en adoptant une posture robuste face aux groupes armés et sans préjudice de la responsabilité première des autorités centrafricaines à protéger les populations, la MINUSCA accordera la priorité aux solutions politiques à la crise actuelle dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA), qui reste la seule voie viable vers

une paix durable dans le pays. Pour les Nations Unies, la solution à la crise en République centrafricaine ne peut pas être une solution militaire. Elle ne peut être qu'une solution politique et c'est la position de toute la communauté internationale dans son ensemble.

Il faut engager le dialogue politique et, en coordination avec les partenaires internationaux, je poursuivrai mes bons offices en mobilisant toutes les parties prenantes nationales pour encourager un dialogue politique inclusif, constructif et crédible visant à promouvoir la stabilité dans le pays.

Je voudrais, à ce stade, saluer les démarches du gouvernement centrafricain pour la tenue du dialogue républicain et redire la disponibilité de la MINUSCA à appuyer ce dialogue politique, républicain et inclusif. Nous encourageons le Gouvernement à faire de ce dialogue républicain un forum plus ouvert dans son organisation, dans le fond comme dans la forme, certains que la diversité des points de vue enrichira la substance de cette initiative salutaire, ce qui contribuera *in fine* à un climat politique apaisé et à la revitalisation du processus de paix.

J'appelle instamment les groupes armés auteurs des attaques en cours à cesser immédiatement les violations afin de mettre fin à la souffrance des populations et de permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire, et de s'engager de manière claire dans le processus de paix.

Au niveau local, la MINUSCA poursuit ses engagements avec les différents acteurs dans la promotion d'accords locaux de paix entre communautés, dans l'appui à la mise en place des comités locaux de paix et de réconciliation ainsi que dans la mise en œuvre du programme de réduction de la violence communautaire, qui touche actuellement 3 672 personnes dont 1 529 femmes à Bangui, Bouar, Bria, Kaga-Bandoro, Bossangoa et Bangassou.

Au plan régional, la MINUSCA continuera à tenir des réunions régionales, à travailler avec l'UA, de la CEEAC et de la CIRGL en faveur d'un règlement pacifique de la crise en RCA. L'ONU, la CEEAC, l'UA et l'UE poursuivront les actions conjointes en accompagnement du processus de paix à travers un soutien à l'APPR et au dialogue politique inclusif.

Je vous remercie et me tiens à votre disposition pour vos questions et commentaires.